



FORMATION PROFESSIONNELLE INSTITUT DU DROIT ÉQUIN

*(Déclaration d'activité enregistrée sous le
numéro 74.87.01052.87 auprès du Préfet de
Région du Limousin)*

ACTUALITÉS JURIDIQUES EN DROIT ÉQUIN

*Visioconférence
Zoom*

Règles de responsabilité civile appliquées aux équidés : décryptage de la jurisprudence récente et prospective

Version du 18/02/2026



**Vendredi 27 mars 2026
De 13h00 à 18h00**

*Validation de 5 heures de formation continue
obligatoire pour les professions concernées*

Institut du Droit Équin
Site de Labussière
142, avenue Emile Labussière
87 100 LIMOGES
Tel : 06.75.42.48.08
Email : droitequin@gmail.com



Connexion (à partir de 12h45)

Début de la formation à 13h00

Animatrices de la journée :

Claire BOBIN, Laurie BESSETTE, Marine VILBOURG, Institut du Droit Équin.

Introduction (13h00 - 13h15)

Christian Beucher - Emilie Chevalier, co-présidents de l'IDE

1. La responsabilité du fait des équidés (article 1243 du code civil)

1.1 Définition de la garde juridique, conditions d'application et analyse de la jurisprudence récente (13h15 – 14h15)

Aurélié Rochereuil, avocate au barreau de Rennes et diplômée de la 3^{ème} promotion du Diplôme Universitaire de droit équin

1.2 Débat : une évolution des critères juridiques de la garde est-elle souhaitable pour garantir un meilleur équilibre entre prise en compte du caractère vivant du cheval et indemnisation des victimes ? (14h15- 15h30)

Animé par Christian Beucher, co-président de l'IDE et Elodie Kassem, avocate au barreau de Paris et diplômée de la 5^{ème} promotion du Diplôme Universitaire de droit équin

Argumentaires proposés par les intervenants et utilisation d'un tableau blanc Zoom qui permettra aux stagiaires de réagir aux arguments avancés et de faire des propositions complémentaires afin d'enrichir le débat et améliorer l'interactivité entre les participants.

PAUSE (15h30-15h45)

2. La responsabilité civile dans le cadre du contrat de dépôt salarié et du contrat d'entreprise

2.1 Qualifications juridiques, conditions d'application et analyse de la jurisprudence récente en matière de contrats d'exploitation et contrats de soins (15h45 – 16h45)

Clémence Darbon, avocate au barreau de Bordeaux

2.2 Débat : quelles évolutions légales et jurisprudentielles pourraient apporter davantage de sécurité juridique aux acteurs du monde équin et garantir un juste équilibre entre risques pesant sur le dépositaire, exploitant ou vétérinaire et indemnisation des propriétaires de chevaux accidentés ? (16h45 – 18h00)

Animé par Jean-Marc Betsch, vétérinaire, diplômé de la 4^{ème} promotion du diplôme Universitaire de droit équin, Nina Latour, avocate au barreau de Paris, diplômée de la 4^{ème} promotion du diplôme universitaire de droit équin et Sophie Beucher, avocate au barreau d'Angers

Argumentaires proposés par les intervenants et utilisation d'un tableau blanc Zoom qui permettra aux stagiaires de réagir aux arguments avancés et de faire des propositions complémentaires afin d'enrichir le débat et améliorer l'interactivité entre les participants.

Fin de la formation prévue à 18h00

Durée de la formation : 5h00

Prérequis : Formation ouverte à tous les publics.

Objectifs opérationnels : L'action de formation prévue au 1° de l'article L6313-1 du code du travail se définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. L'objectif professionnel de l'action de formation est de mettre en application des connaissances juridiques (textes et jurisprudence applicables à la filière du cheval) sur les thématiques visées précédemment.

Modalités et délais d'accès : Formation suivie en visio-conférence via l'outil Zoom. Inscriptions ouvertes jusqu'au 26 mars 2026 inclus.

Tarif :

- Pour les adhérents de l'IDE : 150 € TTC (ou 75 € TTC pour les demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA et étudiants sur justificatif).
- Pour les non-adhérents de l'IDE : 200 € TTC (ou 100 € TTC pour les demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA et étudiants sur justificatif).

Méthodes pédagogiques et techniques mobilisées :

L'action de formation est délivrée par des professionnels de la filière du droit et du cheval. Leur qualité est précisée précédemment.

L'action de formation se déroule en visioconférence via l'outil « zoom ». Un support de présentation contenant les principaux points développés par les formateurs ainsi que les références juridiques citées (textes et jurisprudence) est projeté à l'écran pendant toute la durée de l'action de formation. Des temps dédiés aux questions et échanges sont prévus au cours de l'action de formation (prises de paroles et utilisation du chat). L'utilisation du tableau blanc via Zoom est également possible. L'action de formation est coordonnée par les salariées de l'organisme de formation qui assurent la présentation des formateurs et des thématiques, la répartition de la parole entre les présents, le respect des horaires et les aspects techniques. A l'issue de l'action de formation, un compte-rendu détaillé est adressé aux stagiaires, au format PDF, par mail. Une auto évaluation sera réalisée par chacun des stagiaires à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation : Un questionnaire d'auto-évaluation est adressé aux stagiaires à l'issue de l'action de formation. Ce questionnaire permet d'évaluer les connaissances acquises par chaque stagiaire à l'occasion de l'action de formation.

Ce questionnaire vise également à mesurer le taux de satisfaction des stagiaires ayant participé à l'action de formation.

Accessibilité personnes handicapées : Oui. Les modalités de suivi de la formation peuvent être aménagées pour les personnes en situation de handicap. Si vous êtes dans cette situation, n'hésitez pas à nous contacter.

Modalités d'inscription : Bulletin à renvoyer par mail : droitequin@gmail.com accompagné du règlement ou inscription via *HelloAsso*.

Programme prévisionnel détaillé

Déroulé prévisionnel

Introduction

Présentation des sujets d'intervention de l'après-midi, des enjeux juridiques autour des questions abordées, de l'intérêt des thématiques traitées pour les acteurs du monde équin et leurs conseils, du format proposé orienté sur l'analyse de la jurisprudence et la prospective.

1. La responsabilité du fait des équidés

Cette première partie sera consacrée à l'étude des règles de responsabilité civile délictuelle de l'article 1243 du code civil et de leur application dans les litiges impliquant un équidé.

Plus précisément :

- Définitions et détails des conditions de mise en œuvre de ces règles : pouvoirs d'usage, direction et contrôle, identification du « gardien » du cheval au moment de l'accident, question du transfert de garde de l'animal, régime de responsabilité de plein droit, fait du cheval, lien de causalité, causes d'exonération de responsabilité du gardien de l'équidé.
- Revue de jurisprudence récente visant à proposer une analyse précise des conditions dans lesquelles le juge fait application de l'article 1243 du code civil.
- Débat interactif sur la question d'une éventuelle évolution de la notion de garde juridique et de ses critères de définition découlant du caractère vivant du cheval et relativisé avec les conditions d'indemnisation des victimes d'accidents corporels ou matériels occasionnés par un équidé.

Argumentaires proposés par les intervenants et utilisation d'un tableau blanc Zoom qui permettra aux stagiaires de réagir aux arguments avancés et de faire des propositions complémentaires afin d'enrichir le débat et améliorer l'interactivité entre les participants.

2. La responsabilité civile dans le cadre du contrat de dépôt salarié et du contrat d'entreprise

Cette seconde partie sera consacrée à l'étude des règles de responsabilité civile contractuelle des articles 1915 et suivants et 1710 et suivants du code civil appliquées aux contrats de dépôt salarié et d'entreprise conclus dans le domaine équin.

Plus précisément :

- Difficultés de qualification juridique des contrats mixtes (contrat de soins vétérinaires, contrat d'exploitation d'un cheval ...), décryptage des conditions d'application des règles de responsabilité applicables dans le cadre des contrats concernés (obligation de moyens simple ou de moyens renforcée, lien de causalité, causes d'exonération).
- Revue de jurisprudence récente visant à proposer une analyse précise des conditions dans lesquelles le juge opte pour l'une ou l'autre des qualifications juridiques de contrat de dépôt salarié et de contrat d'entreprise et fait application des règles de responsabilité des articles 1927 et 1789 du code civil.
- Débat interactif sur les évolutions légales et jurisprudentielles qui seraient susceptibles d'apporter davantage de sécurité juridique tant aux propriétaires de chevaux et qu'aux professionnels chargés des soins et du travail des équidés tout en garantissant un juste équilibre entre les risques pesant sur chacun de ces acteurs.

Argumentaires proposés par les intervenants et utilisation d'un tableau blanc Zoom qui permettra aux stagiaires de réagir aux arguments avancés et de faire des propositions complémentaires afin d'enrichir le débat et améliorer l'interactivité entre les participants.